



Compte Financier Unique 2023 et Budget Supplémentaire 2024

Le conseil municipal du 24 juin a adopté le compte financier unique (CFU 2023) et le budget supplémentaire 2024. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. La commune a souhaité anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate en juin 2023 à l'expérimentation du CFU.



[Compte Financier unique 2023](#)

[Budget supplémentaire 2024](#)

Documents

[CFU 2023](#)

[BS 2024](#)